

**Ordre du jour de la Commission Action Sociale**  
**Lundi 13 Janvier 2020 à 20h00**

*L'ordre du jour vous sera envoyé 5 jours francs avant l'instance, si celui-ci n'a pas été transmis, conformément à l'article **L2121-10** du code général des collectivités territoriales et l'article **L2121-12** du code général des collectivités territoriales en vigueur.*

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du Pass Rénovation,
- Point d'information relatif à la Maison France Services itinérante,
- Point d'étape relatif au projet de convention des Terrains Familiaux Locatifs.